

**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
du jeudi 25 octobre 2001**

Membres présents :

Direction : Madame FOLLET, Messieurs ABED, DEWALLY, OURAK

Collège A : Messieurs KOLSKI, MASSY, OUDIN,

Collège B : Madame BLANCHARD, CALLENS, Messieurs DUBOIS, GOUTIN, LEROY, MENART, VALEIN

Collège AITOSS : Madame CHARLES, Monsieur DUBOC, GARCON

Collège Etudiants : Mademoiselle HERAULT, GUERY-DEVOS, Messieurs CARRY, PETIT, STEFFE

Collège des personnalités extérieures : Madame LANCELLE

Membres de Droit : Madame DERVIAUX, GRISLIN, SIROUX, Messieurs AMROUN, ASSAAD, BENAMEUR, CAULIER, COURTOIS, DE ZORZI, DUBAR, DUSSART, GRYBA, HAMROUN, KALFATE, LALLEMAND, LEFEBVRE, NIAR, POMMERAY, SAGAR, TONARELLI, TRENTESAUX

Membres excusés : Madame HUSSIER, LERICHE, Messieurs DARRAS, GHARBI, DULION, MANDIAU, PIECHOWIAK, RAVIART, REVAUX, TAHON, VANESSE

Pouvoirs :

Monsieur LEPOUTRE à Monsieur KOLSKI
Monsieur VANESSE à Madame LANCELLE

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Les nouveaux membres du Conseil d'Administration sont élus à l'unanimité
- 2) Approbation du Compte-rendu du 21 juin à l'unanimité
- 3) Les responsables et Directeurs Adjoints sont élus à l'unanimité
- 4) Les présidents de Jurys sont élus à l'unanimité
- 5) Les modalités d'examens des formations sont approuvées à l'unanimité
- 6) Les habilitations et réhabilitations des diplômes ISTV sont approuvées à l'unanimité
- 7) Journée de la professionnalisation
- 8) La commission de discipline à l'ISTV

Ouverture de la séance à 14 heures 15

Monsieur Ourak remercie les participants.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 juin 2001 :

Monsieur Ourak informe le Conseil que les remarques faites sur les conventions présentées au dernier Conseil d'Administration ont été transmises à la Présidence.

Monsieur Valein rapporteur du précédent Conseil d'Administration, explique que l'absence de sa signature au bas du compte-rendu du 30 Mai 2001 ne signifiait pas son désaccord sur le contenu, mais seulement l'absence de l'opportunité de le faire avant du fait de l'éloignement.

Au sujet de la convention Lycée Wallon - UVHC, Monsieur Massy précise que Monsieur Goichot lui a confirmé qu'il n'existait pas de CAPET en Informatique ; Madame Ethuin ajoute qu'il existe cependant un CAPET en Informatique de Gestion.

Monsieur Pommeray remarque qu'à propos des nouvelles formations en audiovisuel, il est préférable de parler de « nouveaux métiers » plutôt que « d'infographie » qui ne concerne réellement que la licence DEVIS.

Au sujet des nouvelles formations, Monsieur Ourak demande à ce que le DESS de Maubeuge figure dans la liste des nouvelles formations ainsi que dans le compte- rendu.

le compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 mai 2001 est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur Ourak, Monsieur Ménart accepte d'être le prochain rapporteur de séance.

2) Examen du Compte Financier

Monsieur Ourak présente le compte financier de l'ISTV pour l'année 2000 :

Les charges s'élèvent à 11 244 743, 39 francs pour le Fonctionnement, 1 452 041, 41 francs pour l'Équipement soit un montant global de dépenses de 12 696 784, 80 francs.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

12 885 672,10 francs pour le Fonctionnement et 55 805, 00 francs de taxe d'apprentissage en nature, ce dernier chiffre ne prend en compte que la taxe d'apprentissage en nature.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 244 692, 30 francs, ce qui conduit l'Institut à disposer d'un fonds de roulement de 4 633 365, 74 francs à la clôture de l'exercice 2000.

Monsieur Ourak fait remarquer que la somme de 244 692, 30 francs de bénéfice peut paraître relativement faible pour un institut tel que l'ISTV mais il est utile de préciser que 800 000, 00 francs d'équipement sont gérés en commun avec le service informatique et ne figurent pas dans le compte financier de l'Institut.

Monsieur Valein s'interroge sur le financement des déplacements de Cambrai.

Monsieur Ourak répond qu'actuellement il n'y a eu aucune nouvelle information à ce propos et qu'une discussion devrait avoir lieu entre le secrétaire général et les interlocuteurs de la ville de Cambrai avant les vacances.

Monsieur Guerin demande sur quel compte apparaît la Taxe d'Apprentissage ?

Monsieur Ourak précise qu'elle apparaît sur le compte 70.

Monsieur Ourak constate que globalement les dépenses ont baissées depuis 1996. On peut considérer que les résultats sont positifs depuis 1996 mis à part pour l'année 1997 où nous avons eu beaucoup de dépenses de matériel pour les TP et l'Informatique.

Le compte financier de l'Institut est approuvé à l'unanimité.

3) Proposition de décision budgétaire modificative :

Monsieur Ourak propose une D.B.M. de réserves de 556 000, 00 francs. Le prélèvement sur le compte 110 « report à nouveau » est affecté pour 186 000, 00 francs afin d'assurer le fonctionnement courant (achat de fournitures pour les travaux pratiques, les déplacements de Cambrai) et se répartissent de la façon suivante : 126 000, 00 francs sur les filières pédagogiques, 30 000, 00 francs sur les Travaux Pratiques et 30 000, 00 francs sur les Relations Internationales.

Un « prélèvement sur les réserves » est affecté à hauteur de 370 000 francs sur l'Équipement.

Monsieur ASSAAD souligne que l'université n'attribue pas assez de crédits aux relations internationales.

La Décision Budgétaire Modificative est adoptée à l'unanimité.

4) Approbation du plan pluriannuel d'investissement :

Monsieur Ourak rappelle que sur la totalité des 1 292 000, 00 francs d'Équipement, 600 000 francs correspondent à un cofinancement F.E.D.E.R. accordés à l'IUP G.S.A.I. de Cambrai.

Monsieur Ourak présente la répartition du PPI :

- 150 000 francs sont attribués à la filière mécanique pour mener à bien l'achat de nouveaux TP.
- 600 000 francs de cofinancement FEDER pour l'Équipement de l'IUP G.S.A.I.
- 45 000 francs pour la mise en place des TP de chimie
- 100 000 francs pour la mise en place des TP fibres optiques et du DESS GEII (ouverture en septembre 2001)
- 50 000 francs pour l'ouverture en septembre 2001 de la licence professionnelle Sécurité et Télésurveillance
- 80 000 francs sont attribués pour l'équipement d'une salle de projet pour le DESS MTS ainsi que pour l'ouverture du DESS GEII. Monsieur ASSAAD rappelle qu'actuellement 300 étudiants occupent une seule salle de projet
- 50 000 francs attribués à l'audiovisuel pour les TP Eclairage
- 17 000 francs sont attribués à la MST Matériaux de Maubeuge. Monsieur Ourak précise que cette somme est faible par rapport au nombre de TP organisés. Cependant à la rentrée il sera peut être possible de négocier avec le CRITT, l'utilisation de certains matériels localisés à Maubeuge
- Enfin 200 000 francs sont prévus pour le renouvellement des équipements informatiques

Le plan pluriannuel d'investissement est approuvé à l'unanimité.

5) Répartition des Postes d'ATER :

La commission de choix s'est réunie le 14 juin 2001 et a adopté les propositions suivantes :

17.5 supports de postes ATER répartis en demi-postes :

- 0.5 en 16^{ème} section : Psychologie, Psychologie Clinique, Psychologie Sociale
- 2 en 25^{ème} section : Mathématiques
- 1 en 26^{ème} section : Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques
- 2.5 en 27^{ème} section : Informatique
- 1.5 en 33^{ème} section : Chimie des Matériaux
- 2.5 en 60^{ème} section : Mécanique, Génie Mécanique, Génie Civil
- 2 en 61^{ème} section : Génie Informatique, Automatique et Traitement du Signal
- 1 en 62^{ème} section : Energétique, Génie des Procédés
- 2.5 en 63^{ème} section : Electronique, Optronique et Systèmes
- 1 en 71^{ème} section : Sciences de l'Information et de la Communication
- 1 PRAG en Langues

Les propositions de postes d'ATER sont approuvées à l'unanimité.

6) Conventions suite et fin :

6.1) L'ISTV – CERTIC :

Monsieur Ourak rappelle que cette convention avait déjà été présentée au dernier C.A. du 30 mai 2001 mais que les responsabilités des différents partenaires devaient être redéfinies et clarifiées.

La convention CERTIC – ISTV est approuvée à l'unanimité.

6.2) Coopération UVHC- Université de SFAX en Tunisie :

Monsieur Abed a déjà présenté cette convention lors du dernier C.A. de l'Institut.

Monsieur Goichot propose de reformuler la phrase de l'article 2 : « ... il est souhaitable que les études aient lieu au plus tôt à partir de la 2^{ème} année... »

Le Conseil souligne que le terme « étudiants français » pour désigner les étudiants inscrits à l'UVHC est inadéquat et s'interroge sur la nécessité de soumettre cette convention à son approbation étant donné qu'elle n'engage pas directement l'Institut.

Monsieur Abed explique qu'il s'agit ici d'un accord cadre entre les présidents des deux universités mais que dans l'avenant le signataire sera le Directeur de l'Institut.

La convention UVHC – Université de SFAX est approuvée à l'unanimité.

6.3) CNAM - ISTV

Cette convention a pour but de mettre à disposition du CNAM des salles de TP de chimie. Le tarif sera identique à celui appliqué depuis plusieurs années pour les autres locations de salles : 250 francs (pour une heure d'utilisation).

Monsieur Valein demande si ces tarifs ne pourraient pas être revus à la hausse.

Monsieur Duboc rappelle que les gardiens, chargés de la fermeture des locaux, devront être prévenus que ces cours se terminent à 21 heures.

Monsieur Poirriez s'interroge sur la reconduction de cette convention.

Madame Follet souligne qu'une nouvelle convention sera établie chaque année.

Monsieur Ourak indique aux conseillers qu'une erreur de frappe s'est glissée dans l'article 1 alinéa 2 il s'agit de l'année universitaire 2001/2002 et non 2001/2001, idem pour l'article 5. Dans ce même article il est plus adapté de remplacer « chef d'établissement » par Président de l'U.V.H.C..

Monsieur Riera conseille d'indiquer qu'il s'agit d'un montant TTC.

La convention CNAM- ISTV est approuvée à l'unanimité.

6.4) Le règlement IUP GEII :

Monsieur Assaad présente ce règlement.

Des remarques sont formulées concernant l'article 9 :

Monsieur Riera se demande si dans le conseil de département les 14 membres ne sont composés que d'étudiants.

Monsieur Assaad précise que chaque année il y aura un renouvellement des délégués étudiants.

Le règlement de l'IUP GEII est approuvé à l'unanimité.

7) Calendrier de fermeture de l'ISTV :

Le calendrier de fermeture de l'ISTV pour l'année universitaire 2001/2002 est le suivant :

Rentrée universitaire : lundi 27 août 2001 au matin

Vacances de Toussaint : samedi 27 octobre 2001 - reprise le lundi 5 novembre 2001 au matin

Vacances de Noël : vendredi 22 décembre 2001 - reprise le lundi 7 janvier 2002 au matin

Vacances d'Hiver : 1^{er} cycle : samedi 9 février 2002 - reprise le lundi 18 février 2002 au matin
2nd cycle : samedi 9 février 2002 - reprise le lundi 18 février 2002 au matin

Vacances de Printemps : 1^{er} cycle : samedi 30 mars 2002 - reprise le lundi 15 avril 2002 au matin
2nd cycle : samedi 6 avril 2002 - reprise le lundi 15 avril 2002 au matin

Le calendrier de fermeture de l'ISTV est approuvé à l'unanimité.

8) Questions diverses :

Madame Merviel présente le Congrès H2PTM, sur la conception de systèmes hypertexte ; cette manifestation est organisée en partenariat avec l'université de Paris et se tiendra à Valenciennes du 15 au 20 octobre 2001. Elle comprend un congrès scientifique, une manifestation grand public, des débats et des rencontres chercheurs-entreprises.

L'ISTV est sollicité pour participer financièrement à l'organisation de la manifestation publique de cet événement pour un montant de 30 000 francs

Monsieur Ourak explique qu'habituellement, pour ce type de manifestation, l'Institut n'offre que le pot d'accueil.

Monsieur Assaad pense que ces demandes doivent plutôt être faites directement à la présidence et que le conseil scientifique de l'Université est chargé d'aider ce type de congrès.

Madame Merviel rappelle que la demande faite à l'Institut ne concerne que la manifestation publique et non le congrès lui-même.

Monsieur Guérin s'interroge sur la visibilité de l'ISTV dans cette manifestation.

Madame Merviel répond que le logo de l'Institut apparaîtra sur les documents remis lors du congrès.

Monsieur Ourak propose une subvention de 10 000, 00 Francs.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

Clôture de la séance à 17 heures 30

Le rapporteur de séance,
Bruno MENART

Le Directeur de l'I.S.T.V.,
Mohamed OURAK